

SEANCE DU 21 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LECHEVALIER Philippe, Maire.

Etaient présents : M. LECHEVALIER, Mme PEPIN, MM.GLATRE, MANCEL, Mmes BOULET, LE FLOCH, MONLON, MM. AUBE, DEPLANQUES, DIEULEVEUT, LUCAS, MINARD, MOUCHEL, VOSNIER

Absents excusés : Mmes ROSA, MEDARD, MOUNIER, MM. ANSART, CARON

Pouvoirs : M. CARON a donné procuration à M. LECHEVALIER
M. ANSART a donné procuration à Mme PEPIN
Mme ROSA a donné procuration à M. MANCEL
Mme MOUNIER a donné procuration à Mme BOULET
Mme MEDARD a donné procuration à M. GLATRE

Madame PEPIN Odile a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

N°1450-2016

MODIFICATION DES STATUTS – TRANSFERT DES COMPETENCES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET DE RESTAURATION SCOLAIRE DES COMMUNES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PONT-AUDEMER

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5, L.5211-17 et L.5214-16,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Pont-Audemer annexés à l'arrêté préfectoral en date du 5 avril 2016,

Considérant les avis majoritairement favorables émis lors des réunions de synthèse constituées par les groupes de travail, les commissions et les membres du Bureau Communautaire pour le transfert des compétences scolaires, périscolaires (y compris les TAP) et de restauration scolaire.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE (15 voix POUR, 0 CONTRE et 4 ABSTENTIONS) :

- **D'APPROUVER** le transfert des compétences scolaires, périscolaires, y compris les TAP, et de restauration scolaire de la Commune à la Communauté de Commune,
- **DE FIXER** la date du transfert des compétences scolaires, périscolaires et de restauration scolaire au 1^{er} janvier 2017,
- **D'AJOUTER** la compétence scolaire, périscolaire et de restauration scolaire aux statuts de la Communauté de Communes,
- **DE MODIFIER** les statuts de la Communauté de Communes de Pont-Audemer en conséquence.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte relatif à cette modification de statuts.

N°1451-2016

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

(participation signalétique nouvelle circulation rue du Coudray)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence du Maire approuve la modification des crédits indiqués dans le tableau ci-après :

DESIGNATION DES DEPENSES et RECETTES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	ARTICLES	SOMMES	ARTICLES	SOMMES
Entretien de bâtiments	61522	1 800		
Contrib.fonds de compens. des charges territoriales			65541	1 800

N°1452-2016

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Dans le cadre des travaux de toiture à l'école élémentaire, des mesures de teneur en fibres d'amiante dans l'air doivent être effectuées avant la rentrée scolaire de septembre 2016.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence du Maire approuve, à l'unanimité, la modification des crédits indiqués dans le tableau ci-après :

DESIGNATION DES DEPENSES et RECETTES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	ARTICLES	SOMMES	ARTICLES	SOMMES
Entretien de bâtiments	61522	3 600		
Frais d'études			2031	3 600

N°1453-2016

DEMANDE REMBOURSEMENT FRAIS ELAGAGES COTE SAINT-GILLES A M. DEMAEGT JEAN-MARIE

Le Maire informe l'Assemblée que Monsieur DEMAEGT Jean-Marie, propriétaire de bois sur la commune de Saint-Germain-Village, a été mis en demeure d'élaguer ses arbres en bordure de la côte Saint-Gilles, à cause de branches menaçant de tomber sur le domaine public. Deux courriers lui ont été adressés : un le 24 juin 2015 et le deuxième le 8 septembre 2015. L'intéressé ne s'est pas manifesté en mairie et le nécessaire n'a pas été fait. En conséquence, pour la sécurité de la population, la mairie s'est vue contrainte de faire réaliser ces travaux : taille et évacuation de branches de sapin qui menaçaient de tomber sur le domaine public et d'occasionner un accident.

L'entreprise BOULAN paysagiste services de Toutainville (Eure) qui est intervenue, a été payée par la commune pour le travail réalisé.

Coût : 291,60 €. Aujourd'hui, il est demandé à M. DEMAEGT Jean-Marie de rembourser la commune pour les travaux d'élagages qu'elle a exécutés à sa place pour la sécurité des usagers empruntant cette voie communale (habitants Bel Air, Mont les Mares, de Tricqueville, de Toutainville ...).

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire a sollicité le Trésor Public pour recouvrir la somme de 291,60 € qu'elle a avancée pour le travail effectué par l'Entreprise BOULAN.

N°1454-2016

**DEMANDE AGREMENT AU NOUVEAU DISPOSITIF
D'AIDE A L'INVESTISSEMENT LOCATIF – LOI PINEL**

Depuis le 1^{er} septembre 2014, la loi DUFLOT a été remplacée par la loi PINEL, dispositif fiscal créé par Sylvie PINEL, Ministre du logement, pour relancer la construction de logements neufs en France. Le dispositif PINEL offre une réduction d'impôts lors de l'achat d'un bien immobilier neuf, à condition qu'il soit mis en location pendant 6 ans minimum avec possibilité de l'allonger de 2 fois 3 ans, soit une durée de 9 ans puis une durée maximum de 12 ans.

La présente défiscalisation est ouverte non seulement aux logements privés neufs mais également à la réhabilitation de logements construits depuis plus de 15 ans. Ces aides de l'Etat sont délivrées sur la base de critères techniques et financiers : prix du logement au mètre carré, conditions de ressources des locataires, normes thermiques et environnementales ...

De plus, pour soutenir la solidarité entre les générations, la loi PINEL permet, depuis le 1^{er} janvier 2015, la location à des ascendants ou à des descendants. Cette opportunité permet aux contribuables qui souhaitent investir de conserver l'avantage fiscal offert tout en continuant au bien vivre de leurs parents ou de leurs enfants.

L'éligibilité ainsi que le montant de l'ensemble de ces incitations financières sont basés sur une sectorisation géographique préalablement

définis à partir d'éléments de tension du marché du logement.

Le territoire français est partagé en 5 zones depuis 2003 : Abis, A, B1, B2 et C. Le zonage PINEL a permis de rendre plus de communes éligibles à la loi.

Notre commune a été classée en zone B2 au 1^{er} octobre 2014.

Accessible de plein droit pour les communes situées en zone B1, les communes situées en zone B2 doivent obtenir un arrêté d'agrément auprès du Préfet de Région après avis du Comité régional de l'Habitat pour faire bénéficier de ce dispositif à ses administrés.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de valider le principe d'adhésion de la commune de Saint-Germain-Village au dispositif d'aide à l'investissement locatif – loi PINEL.

DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande d'agrément auprès de la Préfecture de région.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'obtention de cet agrément.

N°1455-2016

DEMOLITION CAFE DES TONNELLES

M. MANCEL Pierre, adjoint aux travaux, signale que le café des Tonnelles, va être démoli le 1^{er} août prochain. Il est précisé que le pignon du bâtiment devra être conservé. Une fois le bâtiment abattu, il faudra prévoir de protéger la boîte de nuit en plaçant une rangée de gros cailloux pour éviter, qu'en cas d'accident au carrefour, des véhicules rentrent dans la discothèque. Le gérant de la discothèque a demandé de ne pas laisser de bennes chargées de gravats pour éviter leur projection vers son établissement ou aux abords.

M. LUCAS suggère de mettre un talus pour protéger la discothèque.

M. LECHEVALIER signale que, de toutes façons, ce n'est pas la commune qui va traiter le problème.

N°1456-2016

AMENAGEMENT CARREFOUR HAMEAU DU BEL AIR

La Commission de travaux s'est de nouveau réunie pour finaliser le projet d'aménagement du carrefour, route du Mont les Mares/route des Vergers, hameau du Bel Air.

Après discussion, le Conseil municipal

DECIDE (17 voix POUR, 2 voix CONTRE et 0 ABSTENTION) de retenir l'avis de la commission. En conclusion, un îlot sera marqué au sol avec la pose d'un STOP, route du Mont les Mares (dans le sens Mont les Mares vers la Côte Saint-Gilles) et deux « Cédez le passage » seront positionnés : un route des Vergers et l'autre en haut de la Côte St-Gilles.

Le coût des travaux, estimé par les services de la Communauté de Communes, s'élève à **1 282,36 € TTC**. Ce prix comprend les panneaux avec la pose et tous les marquages au sol.

Le crédit nécessaire sera prélevé en section d'investissement à l'article 2152 « installations de voirie » du budget primitif communal de 2016.

N°1457-2016

TRAVAUX D'ELAGAGES HAUT DEBIT

Dans le cadre de la création du réseau de distribution de la fibre optique sur le territoire de la commune, l'entreprise chargée des travaux a recensé des zones présentant des difficultés de mise en œuvre. En effet, les propriétés, bordées de haies ou d'arbres, devront réaliser un élagage par rapport aux infrastructures du réseau téléphonique « orange » existantes. La réglementation impose un élagage à un mètre des fils existants et 1,20 m autour des supports. Le délai de réalisation de ces

élagages est impératif pour septembre 2016. Dix-sept propriétaires ont été contactés et doivent nous indiquer s'ils sont en mesure d'effectuer ces travaux eux-mêmes ou s'ils souhaitent que la commune de Saint-Germain-Village les fasse réaliser avec répercussion des coûts correspondants.

Dès que les propriétaires auront répondu, M. MANCEL Pierre, adjoint aux travaux, signale qu'il contactera des élagueurs pour savoir quel sera le coût linéaire des travaux pour la commune.

N°1458-2016

TRAVAUX ECOLE MATERNELLE

L'Entreprise DOLPIERRE de Crosville la Vieille (Eure) est en train de réhabiliter les sols de 2 salles de classe à l'école maternelle. Elle pose des dalles en PVC.

N°1459-2016

TRAVAUX ECOLE ELEMENTAIRE & LOCAUX ANNEXES (anciennement STP)

L'Entreprise DOLPIERRE vient de terminer la pose de dalles en PVC dans les couloirs des locaux STP et dans une salle utilisée pour le périscolaire. Le travail est bien fait (entreprise sérieuse). Le couloir donnant accès au bureau du Directeur sera recouvert de dalles PVC aux prochaines vacances de Toussaint.

Un film polyane a été posé sur les plafonds de toutes les classes pour la protection de poussières d'amiante (durée 1 an maximum).

Les travaux de toiture ont commencé la semaine dernière. Pour l'instant, rien à signaler. L'avancement des travaux semble correct.

N°1460-2016

FETE COMMUNALE LE 4 SEPTEMBRE 2016

Le Comité des Fêtes prépare sa fête communale du 4 septembre prochain. Une course cycliste sera organisée avec le V.C.P.A. de Pont-Audemer. Le parcours sera le suivant : route de Cormeilles (devant la mairie) – chemin du Char – Côte Saint-Gilles – route du Mont les Mares route de la Grande Plaine – route de Cormeilles – chemin du Char – Côte Saint-Gilles. Circuit de 9,5 km qui sera effectué 9 fois.

Monsieur le Maire demande à Mme BOULET Sandra, conseillère municipale et Présidente du Comité des Fêtes, de faire une demande écrite pour les besoins de branchements électriques.

N°1461-2016

DIVERS

M. MOUCHEL signale une déformation de la chaussée dans le virage de la Côte Saint-Gilles. M. MANCEL se rendra sur place pour constater et faire réparer si besoin.

M. DIEULEVEUT souhaite savoir si le trottoir bordant la propriété CARCASSONNE sera nettoyé (enlèvement de la mousse). M. LECHEVALIER a personnellement appelé le propriétaire pour que le nécessaire soit fait. M. VOSNIER signale que les gens empruntant ce trottoir ne sont pas en sécurité. Le propriétaire doit être mis en demeure pour qu'il l'entretienne.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.